

## ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2009

---

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 112

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 4**

**État B**

**Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les ouvertures d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement supplémentaires :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	Majoration des autorisations d'engagement supplémentaires accordées	Majoration des crédits de paiement supplémentaires ouverts
Handicap et dépendance	53 000	53 000
<b>TOTAUX</b>	<b>53 000</b>	<b>53 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>53 000</b>	<b>53 000</b>

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, cet amendement a pour objet de majorer de 53.000 euros les ouvertures de crédits supplémentaires sur le programme « Handicap et dépendance » (50.000 euros sur l'action 01 « Évaluation et orientation personnalisée des personnes handicapées » et 3.000 euros sur l'action 05 « Personnes âgées ») au titre de réimputations de crédits.